Nations Unies S/PV.4851

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4851e séance
Mardi 28 octobre 2003, à 15 h 15
New York

Président :	M. Negroponte	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Arias
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-58288 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Benon Sevan, Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Sevan à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Benon Sevan. À la fin de la séance, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions. Comme il n'y a pas de liste d'orateurs, je voudrais inviter les membres du Conseil à indiquer au Secrétariat s'ils souhaitent faire des observations ou poser des questions.

Je donne la parole à M. Benon Sevan.

M. Sevan (*parle en anglais*) : Au paragraphe 16 f) de sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général

> « de présenter au Conseil de sécurité, 30 jours avant la clôture du programme, une stratégie complète arrêtée en coordination étroite avec l'Autorité et l'Administration intérimaire iraquienne, qui permette de fournir toute la documentation pertinente et de transférer toute la responsabilité opérationnelle du programme à l'Autorité ».

Lorsque j'ai fait un exposé au Conseil de sécurité lors de ses consultations, le 29 septembre 2003, j'ai signalé que la plupart de nos stratégies de sortie avaient été dépassées par des événements qui échappaient à notre contrôle. Nous avions prévu de présenter un rapport écrit, conformément au paragraphe 16 f) de la résolution 1483 (2003), mais les incertitudes sur le terrain ont exigé de la souplesse et nous ont obligés à revoir constamment nos options en vue de la suppression progressive et de la clôture du Programme. J'ai donc suggéré que nous fassions le point au moins une fois par semaine au Conseil de sécurité par le biais du Comité créé par la résolution 661 (1990), au lieu de présenter un rapport écrit. Je remercie le Conseil de sa compréhension et de son accord avec la ligne de conduite que nous avons proposée.

Comme les membres le savent, nous avons fait des mises à jour hebdomadaires au Comité et nous avons participé à ses réunions officieuses et officielles. Nous avons également pleinement tenu au courant l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes compétentes, et nous avons travaillé en étroite collaboration avec elles en vue de mettre la dernière main aux arrangements nécessaires pour la clôture du Programme.

Nous avons également informé les États Membres et les fournisseurs, grâce au site Web du Bureau chargé du Programme Iraq, des décisions et des dispositions pertinentes en ce qui concerne notamment l'établissement de priorités en matière de contrats et d'authentification des biens humanitaires importés en Iraq au titre du Programme.

Au nom de tous mes collègues qui participent à l'application du Programme, je voudrais personnellement faire consigner au procès-verbal notre reconnaissance la plus sincère à tous les membres du Conseil, à son Comité, au Président du Comité, S. E. M. l'Ambassadeur Gunter Pleuger de l'Allemagne, ainsi qu'aux membres de sa délégation pour leur appui et leur compréhension constants et pour leur coopération avec le Bureau chargé du Programme Iraq.

L'ONU procédera à la clôture du Programme le 21 novembre 2003, conformément aux dispositions de la résolution 1483 (2003), et nous continuerons de faciliter la transition sans heurts à l'Autorité provisoire de la coalition, en étroite coordination avec les autorités iraquiennes compétentes.

À cet égard, je voudrais informer le Conseil que dans une lettre en date du 8 octobre 2003, adressée à M. Tesfaye Maru, Coordonnateur adjoint des opérations humanitaires des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord, l'Ambassadeur Steven

Mann, Conseiller principal de l'Autorité provisoire de la coalition dans l'Équipe de transition « pétrole contre nourriture » pour le nord, a indiqué :

> « Conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité et comme cela a été réaffirmé par les États-Unis au cours de la séance du Conseil de sécurité du 29 septembre, l'Autorité assumera la responsabilité de la suppression progressive et du transfert. Les organismes des Nations Unies n'auront plus d'autre rôle dans la direction de ces programmes après le 21 novembre, De toute évidence, cela n'exclut pas la possibilité de mener à l'avenir des opérations normales dans le pays qui pourraient être financées par le programme « pétrole contre nourriture. »

Étant donné la position commune adoptée par l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité provisoire de la coalition, je ne vois pas d'autre possibilité, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration du 29 septembre 2003, que le transfert des avoirs, des opérations et de la responsabilité de l'administration et des activités restantes dans le cadre du programme à l'Autorité provisoire de la coalition « en l'état » avec la documentation pertinente.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je vais énoncer les actions déterminées et prises à ce jour pour réaliser cet objectif. J'énumérerai également tout l'éventail des activités qui doivent être menées par l'Organisation des Nations Unies, par l'Autorité provisoire de la coalition et par les autorités iraquiennes pertinentes pour achever le transfert de toutes les responsabilités restantes du Programme à l'Autorité provisoire de la coalition de manière exhaustive, professionnelle, et, avant tout, dans une complète transparence.

Je demande néanmoins aux membres de se souvenir que l'essentiel de mes observations a été consigné dans des circonstances particulièrement difficiles, avec l'appui inlassable de mes collègues sur le terrain dont les effectifs ont été considérablement réduits, en des lieux généralement éloignés de leur environnement de travail normal et sans avoir accès, parfois, à tous les documents nécessaires.

Transférer un programme de plusieurs milliards de dollars d'une telle complexité et magnitude sur une période de six mois, comme le demande la résolution 1483 (2003), serait extrêmement difficile même dans les circonstances les plus favorables. Le faire dans les conditions actuelles d'insécurité et compte tenu de la réduction du personnel sur le site exigera un certain degré de réalisme, de compréhension et de pragmatisme, ainsi que de la souplesse, de la part de toutes les parties. Malgré ces contraintes, l'Organisation des Nations Unies reste pleinement attachée au bien-être du peuple iraquien et sa manière d'aborder le transfert des responsabilités du programme reflète sa détermination inébranlable de sauvegarder les intérêts du peuple iraquien.

La plupart des activités en voie de réduction ont été entreprises dans les trois gouvernements de Dahuk, Erbil et Sulaymaniyah, dans le nord du pays, où l'Organisation des Nations Unies était responsable de la mise en oeuvre du Programme au nom de l'ancien Gouvernement iraquien. Dans le nord, le passage en de nouvelles mains comporte le transfert des projets, des avoirs, des inventaires et de la documentation pertinente, des contrats signés par l'Organisation des Nations Unies et ses organismes et programmes avec des entreprises internationales et nationales, ainsi qu'un accord avec l'Autorité provisoire de la coalition sur le passif et sur les calculs du coût actuel des projets après leur remise à l'Autorité provisoire de la coalition. Comme le savent les membres, 8,1 milliards de dollars environ ont été affectés aux trois gouvernements du nord depuis le début de l'application du programme, en décembre 1996.

S'agissant des 15 gouvernements du centre et du sud de l'Iraq, avant la guerre le rôle de l'Organisation des Nations Unies se limitait exclusivement à surveiller et à observer la distribution et l'utilisation des produits humanitaires fournis au titre du programme. Les dispositions en matière de remise pour le centre et le sud comprennent un examen tripartite, par l'Organisation des Nations Unies, l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes pertinentes, de tous les contrats restants pour les fournitures et l'équipement humanitaires présentés au titre du programme. L'examen a porté sur les contrats approuvés et pleinement financés ainsi que sur ceux qui sont approuvés mais non financés. On a également pris des dispositions pour trouver d'autres sites de livraison et d'authentification pour que la livraison des fournitures et de l'équipement à l'Iraq ait bien lieu.

Il a été envisagé dès le début que ces activités auraient lieu à l'intérieur de l'Iraq. Néanmoins, nos préparatifs et nos scénarios les plus positifs ont été

réduits à néant par l'insécurité chronique et, en particulier, par la tragique attaque terroriste du 19 août contre le siège des Nations Unies à Bagdad, qui a nécessité une révision de la stratégie de transfert. Depuis lors, on a réduit les effectifs du personnel international et des consultants de l'Organisation des Nations Unies, qui sont tombés du chiffre de 769 dans l'ensemble du pays à un petit noyau de personnel international à Bagdad et Erbil. Une mission interinstitutions se trouve actuellement à Erbil pour une période très brève afin de participer au processus de remise dans les trois gouvernements du nord. La majorité du personnel international a été déplacé et continue, dans la mesure du possible, de travailler à Amman, en Jordanie, et à Larnaca, à Chypre, sur des points précis de remise du programme. Comme j'en ai informé le Conseil le 29 septembre, nous avions pensé qu'il nous fallait au minimum 115 membres du personnel international pour effectuer un transfert en bon ordre des projets achevés et en cours dont le coût s'élève à plus de 3,5 milliards de dollars, y compris 1,5 milliard de dollars d'avoirs, dans les trois gouvernements du nord.

Compte tenu de la réduction du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du déploiement tardif d'une équipe chargée de procéder à la remise par l'Autorité provisoire de la coalition, l'examen en commun prévu de tous les avoirs du programme par l'Organisation des Nations Unies, l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités locales n'a pas été possible. En conséquence, les activités et projets achevés et en cours seront transférés à l'Autorité provisoire de la coalition à l'aide de dossiers préparés pour chaque projet et activité.

À la date du 27 octobre 2003, on a classé 3 154 contrats approuvés et financés, d'une valeur totale de 6,36 milliards de dollars, comme présentant une utilité relative. On avait estimé initialement que 322 autres contrats présentaient une utilité relative, mais on a ensuite estimé qu'ils avaient été pleinement exécutés, ou bien que les fournisseurs n'étaient pas intéressés à achever les livraisons à ce moment. Ces contrats ne seront pas amendés par l'Organisation des Nations Unies avant le 21 novembre 2003, mais seront transférés à l'Autorité provisoire pour traitement ultérieur, le cas échéant. Le nombre des contrats approuvés et financés qui n'avaient pas encore été inclus dans l'examen initial est évalué à 1 621 et leur valeur totale à 1,5 milliard, y compris 775 contrats ayant des soldes négligeables de moins de 30 millions de dollars au total.

Au 27 octobre 2003, 273 contrats approuvés mais non financés d'une valeur de quelque 700 millions de dollars ont été financés après qu'on eut établi leur utilité relative et leur besoin urgent. Il reste 3 319 contrats approuvés mais non financés, d'une valeur totale de 6,5 milliards de dollars.

Sur un total de 3 154 contrats définis comme prioritaires, les organismes et programmes des Nations Unies ont négocié des amendements pour 1 653, soit 52,4 % du chiffre total. Les organismes et programmes des Nations Unies ont à maintes reprises indiqué au Bureau chargé du Programme Iraq que l'amendement des contrats prioritaires restants serait achevé avant la date limite, qui a maintenant été portée au 3 novembre 2003, sauf si des listes additionnelles de contrats prioritaires sont présentées juste avant cette date. Le Bureau chargé du Programme Iraq a pris des dispositions pour traiter à titre exceptionnel les amendements reçus en retard pour des raisons indépendantes de la volonté des fournisseurs, mais pas plus tard que le 10 novembre 2003.

Un examen d'urgence des contrats qui n'ont pas encore été examinés sera entrepris par l'Organisation des Nations Unies afin de déterminer s'ils ont une utilité relative et d'établir une liste définitive de ces contrats qui sera soumise au Conseil d'ici le 21 novembre 2003. Néanmoins, il est peu probable que les organismes et programmes des Nations Unies prennent des mesures s'agissant des contrats dont l'utilité relative sera déterminée après le 28 octobre en raison du manque de temps pour les traiter. Les contrats prioritaires qui ne peuvent pas être amendés par les organismes et programmes des Nations Unies avant l'achèvement du programme seront transférés à l'Autorité provisoire de la coalition, qui prendra les mesures appropriées.

En outre, conformément au paragraphe 16 b) de la résolution 1483 (2003), les mesures concernant les « contrats dont l'utilité aura été établie comme contestable ainsi que des lettres de crédit correspondantes » seront différées,

> « jusqu'à ce qu'un gouvernement iraquien représentatif, reconnu sur le plan international, soit en mesure de décider pour son propre compte si ces contrats doivent être exécutés. » [*résolution 1483 (2003), par. 16 b)*]

Se fondant sur les besoins essentiels du peuple iraquien, tels que déterminés par l'Organisation des Nations Unies en coordination avec l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes pertinentes et à la suite de ma recommandation, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït a approuvé, à titre exceptionnel, 13 projets, pour acheter des produits d'une valeur totale de 459 millions de dollars qui ne sont pas couverts par des contrats approuvés, financés ou non financés. Au 27 octobre 2003, 100 contrats d'une valeur de 69 millions de dollars ont été présentés et approuvés au titre de ces projets : pour la santé, 18 millions de dollars; pour l'agriculture, 25,6 millions de dollars; et pour l'éducation, 15,3 millions de dollars. En outre, 189 millions de dollars ont été affectés aux achats locaux de blé et d'orge.

À la date d'octobre 2003, conformément aux résolutions 1472 (2003) et 1476 (2003), les organismes et programmes des Nations Unies avaient pris des dispositions concernant la fourniture de produits d'une valeur supérieure à un milliard de dollars. Une partie de ces produits est toujours entreposée à l'extérieur de l'Iraq et, s'ils ne peuvent être livrés à l'Iraq d'ici le 21 novembre 2003, des dispositions seront prises pour qu'ils soient transférés à l'Autorité provisoire de la coalition à l'extérieur de l'Iraq.

Certains produits sont consignés aux organismes et programmes des Nations Unies au titre des résolutions 1472 (2003) et 1476 (2003), mais n'ont toujours pas été reçus. Si ces produits ne peuvent pas être reçus d'ici le 21 novembre 2003, des dispositions seront également prises pour qu'ils soient transférés à l'autorité iraquienne pertinente. Une liste sera établie des produits entrant dans ces deux catégories et remis à l'Autorité provisoire de la coalition avant le 21 novembre 2003.

On a estimé que des produits représentant un chiffre total de 398 millions de dollars étaient en transit vers l'Iraq au moment où les agents d'inspections indépendants des Nations Unies se sont retirés du pays à la mi-mars 2003 en raison des conditions de sécurité. Un montant total de 315 millions de dollars représentant la valeur de ces produits a été jusqu'à présent classé prioritaire, et des dispositions ont été prises pour que les fournisseurs des produits restants soient indemnisés au titre du paragraphe 4 g) de la résolution 1472 (2003).

Les lettres de crédit pour tous les contrats renégociés et amendés par les organismes et programmes des Nations Unies seront conservées par l'Organisation jusqu'à ce que les produits faisant l'objet des contrats aient été livrés en totalité et que les paiements aux fournisseurs aient été effectués.

Les fonds garantis par les lettres de crédit concernant les autres contrats approuvés ou financés qui n'avaient pas rang de priorité ou qui n'avaient pu être amendés par les organismes des Nations Unies du fait de leur classement prioritaire tardif seront transférés à l'Autorité provisoire de la coalition pour paiement direct aux fournisseurs, une fois que ces contrats auront été exécutés.

Actuellement, les inspecteurs indépendants des Nations Unies, Cotecna, sont présents sur différents sites d'inspection, situés hors de l'Iraq, pour certifier l'arrivée des marchandises, conformément aux arrangements passés entre l'ONU, l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes concernées. Toutefois, compte tenu du fait que le personnel de la Cotecna n'est pas autorisé à travailler au port d'Oum Qasr, la publication des certificats de confirmation pour les marchandises à destination d'Oum Qasr devra être suspendue à moins que l'Autorité provisoire ne fournisse les indemnités appropriées.

En outre, je voudrais faire part de ma profonde préoccupation face au fait que, bien qu'un mois se soit écoulé depuis l'accord intervenu sur le dispositif, l'Autorité provisoire de la coalition n'a pas encore fourni au Bureau chargé du Programme Iraq d'informations sur les points de contact au port ni sur la mise à jour des arrangements passés pour confirmer l'arrivée des marchandises. Depuis le 10 octobre 2003, la Cotecna a inspecté 25 chargements, y compris 111 917 tonnes de produits alimentaires à destination d'Oum Qasr, selon les modalités de certification révisées et sans délivrer de reçu de confirmation. Si ce problème n'est pas rapidement réglé, la confiance des fournisseurs dans le processus de certification pourrait s'éroder, ce qui risquerait d'avoir des effets fâcheux sur les circuits d'acheminement.

En outre, en juillet 2003, l'Autorité provisoire de la coalition a reçu des précisions concernant 21 contrats que les fournisseurs affirmaient avoir honorés avant la guerre, ce qui n'avait pu être certifié du fait du retrait de la Cotecna. En dépit de multiples rappels, l'Autorité n'a été en mesure de fournir une

réponse, négative, que pour deux des contrats concernés. Le nombre de contrats impayés devant encore être certifiés est récemment passé à 25, pour une valeur générale de 4,9 millions de dollars.

Le Bureau chargé du Programme Iraq a modifié ses bases de données pour incorporer les informations sur les dates de livraison négociées par les institutions et les programmes des Nations Unies, concernant les contrats prioritaires, conformément à la résolution 1483 (2003), ainsi que des informations sur les lieux de livraison et sur les points de contact à l'usage des fournisseurs.

Toute la base de données du programme « pétrole contre nourriture » sera transférée à l'Autorité provisoire de la coalition le 21 novembre 2003. L'Autorité doit garantir que les arrangements appropriés sont en place, à compter du 22 novembre 2003, pour permettre la livraison efficace des biens et équipements, représentant une valeur de plusieurs milliards de dollars, à l'Iraq par les voies d'acheminement du programme et pour certifier l'arrivée des marchandises en vue de faciliter le paiement des fournisseurs. À cette fin, l'Autorité pourrait peut-être retenir les services de la Cotecna pour une période limitée, une fois le programme clos. J'ai reçu de l'Autorité l'assurance qu'une décision finale serait prise prochainement sur ce point, afin d'assurer ainsi la continuité des arrangements de certification au-delà du 21 novembre 2003.

Pour ce qui est du transfert des activités dans les trois gouvernorats du nord, les objectifs principaux qui ont guidé les préparatifs de passation effectués par l'ONU, ses institutions et ses programmes sont les suivants.

Le premier objectif est le transfert, dans les délais impartis, des activités, projets et biens du programme à l'Autorité provisoire de la coalition et la continuité de la livraison des fournitures humanitaires et des services essentiels, après la clôture du programme le 21 novembre 2003.

Le deuxième objectif est la préservation des investissements importants effectués dans les trois gouvernorats du nord, durant l'exécution du programme, investissements qui s'élèvent à 3,5 milliards de dollars, y compris des actifs fixes et des biens meubles d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.

Le troisième objectif est le transfert de toute obligation, tout engagement ou toute responsabilité de l'Organisation des Nations Unies liés au fait qu'elle a été chargée de l'exécution du programme.

Le quatrième objectif vise à évaluer l'aptitude des autorités locales à gérer les actifs du programme et à exécuter les projets en cours après le 21 novembre 2003.

Le cinquième objectif vise à assurer que les autorités locales, qui, après le transfert à l'Autorité provisoire, assumeront la responsabilité administrative des projets, reçoivent tous les documents dont elles ont besoin pour gérer les actifs et se charger de l'exécution de ces projets après le 21 novembre 2003. Il s'agit notamment des dossiers détaillés portant sur toutes les opérations et les avoirs ainsi que leur emplacement et leur situation financière.

Le dernier objectif porte sur la prévision des ressources nécessaires au paiement des dépenses récurrentes pour les 12 prochains mois. Celles-ci incluent les salaires du personnel local, la fourniture des services de base et le coût des pièces de rechange pour les équipements essentiels, après la clôture du programme au 21 novembre 2003. L'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes compétentes ont présenté des budgets pour couvrir les dépenses récurrentes. Les institutions et programmes des Nations Unies ont fourni du matériel pour assurer la continuité des services de base.

Afin d'atteindre ces vastes objectifs, chaque institution et programme des Nations Unies a mis au point une stratégie de sortie individuelle, en fonction du degré de mise en oeuvre des projets et de l'éventuelle participation humanitaire des organismes concernés, dans le cadre de leurs activités régulières respectives au titre du programme. Toutes ces stratégies de sortie ont cinq éléments en commun : premièrement, le transfert des projets et activités totalement achevés, y compris le transfert des garanties qui ont toujours cours, des paiements différés et des obligations liées aux résultats ainsi que le transfert de toutes les responsabilités, engagements et obligations résiduels des Nations Unies; deuxièmement, le transfert des projets en cours qui devraient se terminer avant le 21 novembre 2003; troisièmement le transfert des projets et activités en cours, notamment les obligations et responsabilités au titre de contrats locaux et internationaux, qui se poursuivront après le

21 novembre 2003; quatrièmement le transfert des stocks en entrepôt, y compris les biens en transit au 21 novembre 2003; et enfin, le transfert des bases de données pertinentes des Nations Unies, de ses institutions et de ses programmes.

À ce jour, 151 projets et activités, pour une valeur de 1 milliard 850 millions de dollars, ont été menés à bien. Comme je l'ai indiqué lors de mon exposé au Conseil le 29 septembre 2003, ces projets et activités seront transférés à l'Autorité provisoire par dossiers. Quelque 117 autres projets et activités, estimés à 597 510 000 dollars, devraient être achevés d'ici au 21 novembre 2003. Les Nations Unies transféreront à l'Autorité provisoire de la coalition 159 projets, pour une valeur de 1,1 milliard de dollars, qui ne seront pas achevés d'ici au 21 novembre.

Pour ce qui est des accords passés avec l'Autorité provisoire de la coalition afin de garantir la viabilité des projets, les Nations Unies et l'Autorité sont convenus que les dossiers concernant les projets devraient contenir, au minimum, les informations suivantes : une liste récapitulative de l'état d'avancement des projets, fournie par le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et comprenant des annexes, un aperçu sectoriel et une stratégie de sortie; la fourniture de toutes les informations pertinentes concernant les projets achevés, y compris ceux qui ont été mis en oeuvre sur plusieurs phases; un descriptif des projets, fournissant toutes les informations de base nécessaires pour administrer et gérer les projets, et les fichiers y afférents; et une liste des actifs, des installations et de l'emplacement de chaque projet. Pour ce qui est de la liste et de l'état d'avancement de tous les contrats exécutés, les dossiers indiqueront l'état des frais de retenue non payés et de toutes les garanties qui pourraient subsister dans cette liste. Les originaux et les photocopies de tous les contrats consignés dans le système de fichiers des organismes des Nations Unies seront joints aux dossiers. Le but est de garantir à la population iraquienne que les entreprises qui ont exécuté les projets de manière peu satisfaisante sont tenues pour responsables. S'agissant des documents de réception et de transfert applicables, ceux-ci comprennent les actifs prêtés ou transférés aux autorités locales ainsi que les certificats de réception définitive.

En ce qui concerne les projets en cours qui seront achevés après le 21 novembre 2003, un accord a été passé avec l'Autorité provisoire de la coalition pour le financement des projets en cours qui se prolongeront au-delà du 21 novembre. L'Autorité a accepté notre recommandation, appuyée également par les autorités locales, de financer tous les projets viables, estimés à un total de 159, pour un coût total de 1 milliard 80 millions de dollars. Dans une lettre en date du 23 octobre 2003, adressée au Coordonnateur adjoint des opérations humanitaires des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord, le Conseiller principal de l'Autorité de l'équipe de transition « pétrole contre nourriture » dans le nord, a réaffirmé que

> « la coalition avait décidé de poursuivre les projets actuels dans les gouvernorats du nord après le 21 novembre, à condition que nous parvenions à un accord satisfaisant sur le transfert des contrats impliquant une tierce partie ».

Il escomptait, qu'à l'exception de trois ou quatre n'ayant pas obtenu les résultats attendus, tous les contrats en cours seraient reconduits.

Pour faciliter ce processus, l'Autorité provisoire de la coalition, les autorités iraquiennes compétentes et les Nations Unies examinent actuellement la création d'une autorité centrale pour la gestion de ces projets. Les modalités concernant cette autorité centrale envisagée sont toujours en cours d'élaboration; elles relèvent en premier lieu de l'Autorité provisoire et des autorités locales.

S'agissant des actifs détenus par les Nations Unies le jour où le programme prendra fin, le 21 novembre 2003, il a été convenu que les articles inventoriés ce jour là seront répartis selon les catégories suivantes : stocks à l'intérieur de l'Iraq; stocks entreposés hors d'Iraq; et biens en transit.

En septembre 2003, il est devenu évident que l'établissement de l'inventaire conjoint des biens en entrepôt, qui devait être mené par les Nations Unies, l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités locales, ne serait pas physiquement possible, en raison de la situation de sécurité et du redéploiement des fonctionnaires internationaux des Nations Unies. Depuis lors, l'Autorité provisoire de la coalition s'est officieusement engagée à accepter les objets entreposés dans les trois gouvernorats du nord, sur la base des inventaires dressés par l'ONU, après réalisation d'un contrôle par sondage. Une équipe d'experts de l'Autorité a effectué ce contrôle dans les entrepôts et ses conclusions préliminaires indiquent que les

inventaires fournis par les organismes des Nations Unies étaient exacts. Une fois qu'elle aura achevé ses travaux, l'équipe présentera au Conseiller principal de l'Autorité, le 31 octobre 2003 au plus tard, un rapport sur la question.

On est également parvenu à s'entendre sur la manière dont les fonds d'origine locale seraient dépensés. L'Autorité a approuvé la recommandation du groupe de travail tripartite de haut niveau, composé de hauts représentants de l'ONU, de l'Autorité et des autorités locales, à savoir que les fonds émanant des projets agricoles seraient versés dans les trois gouvernorats du nord. Dans ce contexte, j'ai approuvé le financement, par les fonds locaux, de projets agricoles représentant un montant 7,7 millions de dollars que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soumis avec l'aval de l'Autorité et du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq. Tous ces projets qui se poursuivront au-delà du 21 novembre 2003 seront transférés à l'Autorité dans les mêmes conditions que les autres projets en cours qui se termineront après la clôture du Programme.

Pour ce qui est des responsabilités de l'Autorité, les projets et activités en cours seront transférés de la même manière que les projets achevés. Ce qui distingue fondamentalement ces deux catégories de projets, ce sont le transfert des contrats internationaux et locaux en vigueur ainsi que les actes établis entre les sociétés internationales et les organismes de l'ONU.

L'Autorité provisoire de la coalition et l'ONU procèdent actuellement à l'examen des contrats internationaux encore en vigueur, à Amman, en Jordanie. Les pourparlers préliminaires qui se sont tenus à Amman ont été positifs, et, à l'instar de l'Autorité, nous pensons que l'on s'entendra, avant la clôture du Programme, sur le transfert à l'Autorité des contrats et arrangements internationaux en vigueur. Des informations plus détaillées sur l'état d'avancement des négociations tenues à Amman à ce sujet seront communiquées au Comité 661 dans le courant de la semaine.

Conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1483 (2003), l'ONU remettra la responsabilité de l'administration des activités restantes du Programme à l'Autorité. De son côté, celle-ci identifiera les responsabilités à transmettre aux entités iraquiennes compétentes et agira en conséquence. Cependant, il est de la plus haute importance que l'ONU ne puisse pas être tenue responsable de reliquats d'engagements et d'obligations susceptibles de découler des contrats concernés.

Des négociations du même ordre seront menées au sujet des contrats locaux en vigueur. En ce moment, l'Autorité, en collaboration, principalement, avec le personnel de l'ONU et l'équipe d'experts internationaux récemment arrivés, passe en revue les contrats locaux actuellement en vigueur en Iraq. L'Autorité déterminera quelles entités locales iraquiennes les reprendront en fin de compte. Là encore, nous sommes convaincus que tout cela pourra être fait avant la fin du Programme.

Dans les cas où les sous-traitants locaux et internationaux poseraient des conditions inacceptables pour l'ONU ou l'Autorité, ou dès lors qu'il serait financièrement avantageux de renégocier les contrats, l'Autorité pourra conseiller à l'ONU de les résilier. Face à cette éventualité, toutefois, il faudrait que l'Autorité prévoie les engagements juridiques appropriés pour que l'ONU ne soit pas finalement tenue pour responsable de ce type de décisions. Sinon, l'ONU n'aura pas d'autre choix que de conserver les fonds nécessaires pour honorer ces obligations.

Concernant les biens conservés ou entreposés en dehors du pays, en général dans les États voisins de l'Iraq, des dispositions particulières devront être prises. Cela revêt une très grande importance pour les organismes de l'ONU qui, pour diverses raisons – notamment l'insécurité, la pénurie d'espace de stockage dans les trois gouvernorats du nord, ainsi que les retards dans l'exécution des contrats de livraison – conservent des stocks importants en dehors de l'Iraq. À l'heure actuelle, des marchandises d'une valeur totale de 25 millions de dollars environ sont soit en transit, soit stockées par les organismes de l'ONU en dehors de l'Iraq, tandis que d'autres sont en cours de livraison. Sachant qu'après le 21 novembre 2003, l'ONU ne disposera plus d'aucuns fonds dans les comptes séquestres pour continuer à payer les frais de stockage et de transport, il faudra que l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes s'engagent à fournir tout l'appui nécessaire à l'acheminement de ces biens en Iraq. Comme l'a demandé l'Autorité, nous réunissons, en ce moment même, des informations détaillées sur les marchandises en transit et stockées en dehors de l'Iraq.

Comme je l'ai dit précédemment, l'ONU est tenue d'établir, dans les délais prescrits, des dossiers sur la totalité des projets et des activités afin que l'Autorité et les autorités iraquiennes concernées puissent administrer les actifs du Programme, une fois leur transfert effectué. On distingue quatre types de dossiers : sur les projets achevés; sur les projets en cours qui devraient prendre fin avant le 21 novembre 2003; sur les projets qui se termineront après le 21 novembre 2003; et, enfin, les dossiers concernant tous les actifs entreposés et les bases de données pertinentes. À cela s'ajoutent les projets qui prendront fin avant le 21 novembre 2003 mais qui nécessitent un accord sur les procédures de clôture et le transfert des responsabilités et des obligations.

Pour l'instant, nous ne sommes parvenus à aucun accord avec l'Autorité au sujet des bases de données créées dans le cadre du Programme et contenant des informations détaillées sur les principaux indicateurs socioéconomiques, la cartographie et diverses études, par exemple, ainsi que sur des questions susceptibles de toucher à la propriété intellectuelle. Nous n'en demeurons pas moins optimistes et pensons que les divergences à ce sujet seront bientôt aplanies.

Outre les différentes catégories que je viens d'évoquer, des dispositions particulières sont en passe d'être adoptées à propos des marchandises en transit. Selon les organismes et les programmes de l'ONU, des livraisons d'une valeur de 55 millions de dollars sont encore attendues, tandis que des marchandises représentant un montant de près de 25 millions de dollars sont en transit ou entreposées en dehors de l'Iraq. Tout est mis en oeuvre pour réduire au maximum, d'ici au 21 novembre 2003, le volume des marchandises à livrer ou en transit.

Il appartiendra à l'Autorité provisoire de la coalition d'assurer la sécurité des marchandises relevant du compte ESC (13 %) qui transitent ou sont stockés dans des entrepôts à l'intérieur de l'Iraq. S'agissant des biens entreposés à l'extérieur du pays, l'Autorité sera également responsable de leur sécurité, lors du transfert des contrats et des ordres d'achat pertinents.

Les produits de base concernés par les projets et les activités en cours seront affectés lors du transfert de la responsabilité opérationnelle à l'Autorité, et un accord similaire devra être conclu pour les articles servant à la conservation des stocks.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis 1999, les opérations menées au titre du Programme se sont fortement étendues et touchaient, à la fin du Programme, 24 secteurs, dont l'alimentation, le traitement des denrées alimentaires, la santé publique, la nutrition, l'électricité, l'agriculture et l'irrigation, l'enseignement, les transports et les télécommunications, l'eau et l'assainissement, le logement, la remise en état des logements, l'action antimines, les allocations spéciales pour les groupes particulièrement vulnérables, les pièces détachées et le matériel destinés au secteur pétrolier, ainsi que le bâtiment.

Depuis le lancement du Programme en décembre 1996, les exportations de pétrole ont totalisé 65 milliards de dollars environ. Sur ce montant, plus de 46 milliards de dollars ont été alloués au Programme après prélèvement de la part destinée aux autres comptes, conformément aux résolutions pertinentes.

Monsieur le Président, si je rappelle tout cela, c'est parce que nous nous réunissons pour la première fois dans le cadre d'une séance publique. Au titre du Programme, des marchandises d'une valeur supérieure à 30 milliards de dollars ont été livrées en Iraq, dans les catégories ci-après : denrées alimentaires pour 12 milliards de dollars; manutention des denrées alimentaires pour 22 milliards de dollars; agriculture pour 2,4 milliards de dollars; médicaments pour 2,3 milliards de dollars; eau et assainissement pour 1,3 milliard de dollar; secteur électrique pour 2,2 milliards de dollars; logements pour 1,7 milliard de dollars; et secteur pétrolier pour 1,9 milliard de dollars. En outre, avant que la guerre n'éclate en mars 2003, des marchandises déjà payées, pour 10 milliards de dollars environ, étaient en cours de livraison. Au 27 octobre 2003, des marchandises en attente d'une valeur supérieure à 7 milliards 560 millions de dollars avaient été classées comme prioritaires en application des résolutions 1472 (2003), 1476 (2003) et 1483 (2003).

Plusieurs questions en suspens doivent encore être réglées dans le cadre de consultations avec l'Autorité et les autorités iraquiennes concernées, avec lesquelles nous avons noué des relations de travail, tant en Iraq qu'à Amman et au niveau des quartiers généraux. Nous espérons que, malgré la situation en matière de sécurité, cette difficile entreprise qu'est la clôture du Programme sera menée à bien d'ici au

21 novembre 2003, conformément à la résolution 1483 (2003).

Je voudrais remercier toutes les parties de la compréhension et de la coopération dont elles font preuve en nous aidant à nous acquitter pleinement des tâches que nous a confiées le Conseil de sécurité.

En conclusion, je voudrais répéter ce que j'ai dit lors des consultations du Conseil du 29 septembre. L'attentat perpétré contre le bureau de l'ONU le 19 août 2003 était non seulement un acte odieux contre le personnel de l'ONU en poste en Iraq mais aussi une attaque dirigée contre chacun des États Membres de l'ONU. Ces actes de terreur contre les organisations humanitaires ont continué. Le dernier outrage, condamné sans équivoque par le Secrétaire général, a été l'attaque d'hier contre le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le Secrétaire général a correctement qualifié cet attentat contre le CICR de « crime contre l'humanité ».

Au nom de tous mes collègues, je souhaiterais présenter mes plus sincères condoléances et offrir ma profonde sympathie au CICR et aux familles et amis de ceux qui ont été tués ou blessés.

Enfin, je souhaiterais lancer un appel à tous les États Membres pour qu'ils resserrent les rangs et condamnent en termes les plus fermes les attaques terroristes et prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tout le personnel en mission humanitaire. Je lance également un appel à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, M. Sevan, pour votre rapport très détaillé au Conseil.

Avant de donner la parole au premier représentant sur ma liste d'orateurs, je pense que tous les membres du Conseil se joindront à moi pour présenter nos condoléances et exprimer notre sympathie au Comité international de la Croix-Rouge et aux familles de ceux qui ont été tués ou blessés et pour s'associer à la condamnation par le Secrétaire général de cet horrible crime.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Sevan pour les informations très complexes et très détaillées qu'il a fournies au Conseil, et je voudrais saisir cette chance pour le remercier, ainsi que son équipe, de l'excellente coopération qu'il a offerte au Comité créé par la résolution 661 (1990) (Comité 661), à moi-même à titre personnel et à mon équipe. Je le remercie également pour les mots aimables qu'il a adressés à mon équipe et à moi-même.

M. Sevan a commencé son rapport en citant le paragraphe 16 f) de la résolution 1483 (2003). Ce paragraphe vise à un maximum de transparence et de continuité dans le processus de transition. Tel est le but que nous essayons d'atteindre dans ces dernières semaines du programme « pétrole contre nourriture ». Alors que le programme sera clôturé le 21 novembre, tout doit être mis en oeuvre pour assurer un maximum de continuité, afin d'éviter des perturbations dans les livraisons qui créeraient une situation difficile pour le peuple iraquien.

Prenant en considération la haute importance que revêt la transparence et la continuité dans la transition du programme « pétrole contre nourriture », je voudrais encourager les parties concernées à considérer l'inclusion des mesures suivantes dans la stratégie de sortie, comme nous en avons discuté à de nombreuses reprises au Comité 661 et aussi avec le Bureau chargé du Programme Iraq.

Premièrement, nous estimons que le Bureau chargé du Programme Iraq devrait mettre en place un mécanisme pour informer sans retard les fournisseurs qui n'ont pas de contrats prioritaires. Nous proposerions de publier ces contrats non prioritaires dès début novembre, car il n'est que juste que les fournisseurs dont les contrats n'ont pas été classés prioritaires le sachent le plus tôt possible.

Deuxièmement, nous estimons que des critères bien définis devraient être établis afin de déterminer les raisons pour lesquelles des contrats n'ont pas été jugés d'une utilité relative. Ceci est d'une importance particulière pour les secteurs à haute priorité, et j'estime que c'est aussi une priorité de la transparence que de dire aux gens quels sont les critères de l'utilité relative et les critères retenus pour ne pas donner aux contrats ce tampon d'utilité relative.

Troisièmement, la renégociation de tous les contrats et de leurs amendements ne sera peut-être pas achevée avant le 21 novembre. Seuls 52 % des contrats prioritaires ont jusqu'à présent été amendés. En disant ceci, mon intention n'est pas de critiquer les organismes des Nations Unies impliqués qui, à notre

connaissance, font tout leur possible pour terminer leur travail à temps. Cependant, dans la mesure où il reste seulement trois semaines avant le 21 novembre et tenant compte de la nécessité pour les fournisseurs de prendre leurs dispositions afin d'effecteur des livraisons à temps, nous devons informer maintenant toutes les parties concernées sur la manière de procéder après le 22 novembre.

Maintenir la continuité des livraisons et se montrer clairs sur les procédures à suivre vis-à-vis des fournisseurs, ce sont là différents aspects d'un même problème. Nous n'éviterons les interruptions que si les fournisseurs savent quelles procédures suivre. Il est évident que les livraisons pour le 22 novembre sont préparées maintenant, pas le 21 novembre. Si nous ne voulons pas courir le risque d'avoir des interruptions dans les livraisons, l'Autorité provisoire de la coalition devrait fournir des informations claires dans un avenir très proche plutôt que d'attendre la clôture du programme.

Nous avons entendu M. Sevan dire que le Bureau chargé du Programme Iraq a décidé au niveau interne de cesser les amendements des contrats prioritaires dès le 3 novembre en général et, dans des cas exceptionnels, le 10 novembre. Devant le taux relativement faible de contrats amendés jusqu'à présent, nous doutons fortement que cette décision nous permettra de mener à terme le processus d'amendement.

Nous souhaiterions soulever la question de savoir s'il ne serait pas préférable de montrer plus de souplesse au regard de la date limite interne pour les renégociations par les organismes des Nations Unies.

Lors de la dernière réunion du Comité 661, la Trésorerie des Nations Unies a informé les membres du Comité qu'elle continuerait d'amender les lettres de crédit des contrats amendés après le 21 novembre. Je me demande pourquoi nous ne donnerions pas aux organismes des Nations Unies la même souplesse pour mener à terme le processus de renégociation et d'amendement des contrats, si nécessaire.

Une telle souplesse ne nécessiterait pas une extension du délai fixé par la résolution 1483 (2003). Elle ne serait pas non plus en contradiction avec le concept de transfert de la responsabilité opérationnelle à l'Autorité provisoire de la coalition. Mais elle permettrait d'exécuter ce transfert plus économiquement. Les organismes des Nations Unies pourraient mener à terme l'amendement des contrats en coordination avec l'Autorité provisoire de la coalition après le 21 novembre, comme la Trésorerie le fera de toute façon en ce qui concerne les amendements nécessaires aux lettres de crédit. Le travail de bureau restant à faire n'aura pas à être transféré à l'Autorité provisoire de la coalition, ce qui évitera de nouveaux retards probables. Le Bureau chargé du Programme Iraq, bien entendu, ne sera plus impliqué dans cette opération.

En ce qui concerne l'authentification après le 21 novembre, de notre point de vue et à nouveau pour des raisons de continuité, nous encouragerions également l'Autorité provisoire de la coalition à continuer d'utiliser les services de la Cotecna et les autres nouveaux points d'entrée récents après la clôture du programme.

En ce qui concerne les dispositions relatives aux paiements après le 21 novembre, nous voyons deux possibilités. Dans le meilleur cas, ce qui est, je crois, toujours à la base de la planification de l'Autorité provisoire de la coalition, tous les contrats prioritaires seront amendés d'ici au 21 novembre. Les fonds alloués à tous les contrats prioritaires et amendés resteront dans le compte séquestre des Nations Unies et les paiements aux fournisseurs s'effectueront alors comme par le passé.

Cependant, si ce meilleur des cas ne se concrétise pas, et personne ne peut exclure cette possibilité, alors tous les contrats prioritaires ne seront pas amendés à la clôture du programme. Nous devrions alors procéder d'une manière juste et transparente, ce qui signifie, en particulier, que les dispositions relatives aux paiements des fournisseurs ne devraient pas en ce cas dépendre du statut de la renégociation de leurs contrats.

J'estime qu'il serait important pour une transition sans heurt du programme que nous puissions nous mettre d'accord sur le principe que tous les fonds alloués aux contrats prioritaires resteront dans le compte séquestre des Nations Unies après le 21 novembre, quel que soit le statut de la renégociation. En règle générale, le fournisseur n'est pas responsable si son contrat prioritaire n'est pas amendé à temps. Il ne devrait donc pas être en butte à des procédures modifiées et à des incertitudes sur lesquelles il n'a aucune influence et qui sont indépendantes de sa volonté.

Enfin, j'aimerais faire une observation brève sur le transfert des fonds. Le volume du transfert nécessaire exige la plus grande transparence. À la dernière réunion officielle du Comité 661, la Trésorerie de l'ONU n'était pas en mesure de nous indiquer quand, combien, et spécifiquement quels fonds allaient être transférés. Nous pensons que la réponse à ces questions est essentielle pour assurer une clôture transparente du programme « pétrole contre nourriture ». Nous attendons avec impatience de recevoir les informations demandées.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Sevan de son intervention, et je tiens à lui exprimer la reconnaissance de ma délégation pour son travail ainsi que pour son rapport complet, clair et bien rédigé.

Compte tenu du fait que ce programme doit prendre fin le 21 novembre prochain, nous aimerions par la même occasion féliciter les responsables du Bureau chargé du Programme Iraq, ainsi que tous les organismes des Nations Unies, de leurs efforts énormes pour accélérer les procédures de liquidation des contrats en cours à cette date.

J'aimerais signaler ici quelques-unes des inquiétudes de ma délégation.

Après la dernière réunion du Comité 661, nous étions préoccupés du fait que certains contrats qui avaient été approuvés avec des fonds n'aient pas été désignés comme prioritaires à temps. Il se peut que 19 % ou 20 % des contrats de cette catégorie ne soient pas exécutés, ce qui devra être parfaitement justifié pour ne pas susciter un sentiment de frustration parmi les fournisseurs.

Nous sommes également préoccupés par le rythme des renégociations des contrats déjà prioritaires, qui n'atteignent aujourd'hui que 52 %. Nous tenons à souligner la nécessité de clarifier le mécanisme de renégociation après le 21 novembre de ces contrats prioritaires qui n'auraient pas pu être renégociés à temps. L'éventualité qu'un nombre élevé de ces contrats ne puissent pas être renégociés à temps et qu'ils ne soient pas exécutés préoccupe un grand nombre de personnes. C'est pourquoi, étant donné que le Bureau a déjà indiqué qu'il serait tout à fait irréaliste de penser que l'on peut tout renégocier avant le 21 novembre, même avec le maximum d'efforts, nous aimerions savoir quels seront les mécanismes prévus pour poursuivre la renégociation après la date du 21 novembre. Nous voulons que la clôture du Programme permette aux personnes intéressées de savoir quels mécanismes peuvent être utilisés à l'avenir pour l'exécution des contrats. À cette fin, nous aimerions obtenir des clarifications sur les mécanismes d'authentification des marchandises et les modalités de paiement à compter du 21 novembre.

J'aimerais réitérer ma reconnaissance et mes remerciements à M. Sevan.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je voudrais, moi aussi, remercier M. Sevan pour son rapport extrêmement détaillé et approfondi et pour l'extraordinaire travail qu'il a fourni pour la conclusion du programme « pétrole contre nourriture ». La conclusion d'un programme de cette échelle et de cette complexité en l'espace de six mois est une tâche extrêmement difficile, qui est rendue encore plus difficile à cause des problèmes de sécurité que connaît l'ONU en Iraq. À ce propos, Monsieur le Président, je voudrais m'associer pleinement aux condoléances que vous avez bien voulu formuler de la part du Conseil aux familles des victimes des derniers attentats contre le Comité international de la Croix-Rouge. La Bulgarie, à l'instar du Secrétaire général, trouve qu'il s'agit là d'un vrai crime contre l'humanité.

La Bulgarie se félicite des efforts importants de M. Sevan et de son équipe pour conclure le programme. Grâce à ses efforts, 3 554 contrats ont été approuvés et financés, et il reste 273 non financés. En vertu de la résolution 1483 (2003), le processus de définition des priorités devrait continuer jusqu'au 21 novembre 2003, or il se trouve qu'en vertu d'une décision interne, les délais du 3 novembre 2003 et du 10 novembre 2003 ont été fixés comme dates limites de ce processus de définition des priorités. Dans ce contexte, il nous semble que, comme cela a été dit lors de la dernière session du Comité 661, un plan d'urgence pour accélérer ce processus de renégociation des amendements financiers de ces contrats s'impose.

Ce serait une des solutions à ce problème, qui, comme nous l'avons vu tout à l'heure, préoccupe aussi d'autres délégations. Renégocier les amendements financiers du contrat est une garantie pour les fournisseurs et pour leurs intérêts légitimes. Bien évidemment, il y a d'autres solutions à ce problème qui ont été esquissées par les orateurs qui m'ont précédé.

Afin de faire face à la demande des fournisseurs et également, de l'Autorité, le Bureau du programme

« pétrole contre nourriture » devrait canaliser l'authentification des fournitures à la frontière. Notre attente est que l'Autorité résoudra le problème des contrats qui ont été mis en oeuvre et dont les livraisons ont été faites au début des opérations militaires, mais qui n'ont pas été authentifiées à cause du retrait de la Cotecna.

Nous nous félicitons du fait que 268 projets dans les gouvernorats du nord seront conclus vers le 21 novembre 2003 et, à quelques exceptions près, 159 projets seront poursuivis jusqu'au 21 novembre 2003. En même temps, nous voudrions noter le fait que seule l'Autorité a la fonction intermédiaire dans le processus de transmission des projets dans les gouvernorats du nord.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Pleuger, Président du Comité 661, et à son équipe.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons à d'autres pour présenter nos condoléances aux familles de tous ceux qui ont été tués ou blessés lors des attaques terroristes en Iraq. Nous réaffirmons avec fermeté que les méthodes employées par les terroristes ne sauraient être tolérées.

Nous remercions M. Benon Sevan pour son exposé très détaillé. Le travail visant à mettre fin progressivement au programme humanitaire en est désormais à sa phase finale. Il est très important que toute cette question fasse l'objet d'un réexamen à intervalles réguliers par le Conseil de sécurité et le Comité des sanctions.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général et à ses représentants pour le travail qui a déjà été accompli et qui se poursuit sur cette question. La résolution 1483 (2003) a confié au Secrétariat un certain nombre de tâches très difficiles. L'exécution de ces tâches a été rendue encore plus difficile par l'aggravation marquée de la situation en Iraq sur le plan de la sécurité. Malgré tout, nous restons convaincus qu'à ce stade toutes les possibilités de parvenir à une conclusion satisfaisante du travail du programme humanitaire n'ont pas été épuisées. En particulier, il sera nécessaire de renforcer les efforts en vue d'établir une hiérarchie de priorités parmi les contrats à l'aide du mécanisme de travail, avec l'aide des institutions spécialisées du système des Nations Unies, de l'Autorité provisoire de la coalition et des représentants iraquiens.

À compter du 21 novembre, quelque 1 600 contrats financés – de l'ordre d'environ 1,5 milliard de dollars – ne feront pas partie des contrats prioritaires. Parmi ceux-ci figurent non seulement ceux qui ont été jugés d'une utilité moindre, mais aussi ceux qui n'ont tout simplement pas été examinés par le groupe tripartite.

Étant donné la situation dramatique de l'économie iraquienne et compte tenu de la contribution que le programme humanitaire pourrait apporter à la reconstruction de l'Iraq, nous estimons qu'il est essentiel que, d'ici au 21 novembre, nous passions en revue, par le système de définition des priorités actuellement en place, tous les contrats financés. Ceci est particulièrement important aujourd'hui en raison du manque de clarté quant à la question de savoir si le système actuel de définition des priorités sera maintenu à l'avenir par l'Autorité provisoire de la coalition. Afin d'assurer un suivi adéquat de ce processus nous suggérons de demander au Bureau chargé du Programme Iraq de fournir, dans ses comptes rendus hebdomadaires devant le Conseil, des informations détaillées concernant le nombre de contrats auxquels le statut prioritaire n'a pas été accordé, et pour quelle raison.

Nous sommes aussi extrêmement préoccupés par la question de savoir comment parvenir à un accord sur les conditions d'exécution des contrats prioritaires entre les institutions spécialisées des Nations Unies et les fournisseurs. Le programme humanitaire touche à sa fin, mais le nombre de contrats qui ont été amendés reste trop faible. Par conséquent, à compter du 21 novembre, l'exécution de bon nombre de contrats prioritaires est entourée d'incertitudes. Il s'agit là de contrats portant sur des livraisons de biens pour lesquels il existe un besoin humanitaire urgent. Aussi bien le Gouvernement iraquien que les représentants de l'Autorité provisoire de la coalition ont reconnu la nécessité d'une exécution rapide de ces contrats.

Bien entendu, nous attendons des institutions et programmes des Nations Unies qu'ils fassent le maximum pour veiller à ce que cette tâche soit terminée d'ici au 21 novembre, ce qui déterminera l'évaluation et le travail du Conseil concernant la fin du programme humanitaire. Il n'est en aucun cas acceptable que les marchandises relevant des contrats prioritaires ne soient pas livrées au peuple iraquien sous le simple prétexte du manque de temps pour assurer leur prise en charge technique.

Nous saluons le déploiement du nouveau mécanisme pour la livraison des fournitures humanitaires et la confirmation des paiements aux pays voisins de l'Iraq. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le manque de clarté quant à la poursuite du mécanisme au-delà du 21 novembre. Il est particulièrement inquiétant de constater les retards actuels dans la validation des livraisons de marchandises au port d'Oum Qasr. De nombreux fournisseurs ont commencé à acheminer leurs livraisons vers des lieux où du personnel de la Cotecna est présent. Si nous attendons que l'autorité de la Cotecna prenne fin en vertu de la résolution 1483 (2003), il restera un important volume de fournitures humanitaires stockées dans ces ports d'entrée.

Il est important que l'Autorité provisoire de la coalition informe, en temps utile, tous les exportateurs potentiels de la manière dont ceux-ci devront désormais effectuer leurs livraisons. Nous espérons que ceci se fera dans un avenir très proche.

À trois semaines de l'expiration du programme humanitaire, trop de problèmes interfèrent avec sa conclusion adéquate. Nous lançons un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles déploient le maximum d'efforts afin de faire en sorte que le résultat final de leur travail réponde aux besoins du peuple iraquien et tienne compte des intérêts légitimes des fournisseurs.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à associer ma délégation à vos remarques, Monsieur le Président, et à celles du Secrétaire général condamnant les attaques qui ont eu lieu hier à Bagdad, y compris celles qui ont visé les bureaux du Comité international de la Croix-Rouge. De telles attaques terroristes n'entameront pas la détermination de la communauté internationale de prêter assistance au peuple iraquien dans la reconstruction de son pays.

Je voudrais également exprimer à M. Benon Sevan ma chaleureuse gratitude pour l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Les détails, la complexité et les nombreuses difficultés évoquées dans cet exposé sont un témoignage de plus du dévouement dont M. Sevan et ses collègues du Bureau chargé du Programme Iraq, ainsi que d'autres collaborateurs d'autres institutions des Nations Unies, ont fait preuve – dans des circonstances difficiles – dans leur tâche, qui consiste à assurer une transition réussie et conforme aux objectifs fixés par le Conseil dans la résolution 1483 (2003). Ils méritent tous la gratitude du Conseil.

Je me concentrerai sur un nombre limité d'aspects du travail de la coalition dans le cadre de la résolution 1483 (2003), en particulier les questions relatives aux contrats, aux trois gouvernorats du nord et à la transparence et la continuité. La coalition a abordé ces questions avec le pragmatisme, le réalisme, la souplesse et le souci constant des besoins du peuple iraquien dont M. Sevan soulignait la nécessité dans son intervention. Telle a été notre approche depuis le début de ce processus et elle se poursuivra jusqu'au 21 novembre et même après, lorsque toutes les responsabilités opérationnelles pour le programme « pétrole contre nourriture » seront transférées à l'Autorité provisoire de la coalition.

Depuis l'adoption de la résolution 1483 (2003), un travail important a été réalisé, non seulement par l'Autorité et le personnel des Nations Unies, mais également par les responsables iraquiens, pour faire en sorte que des arrangements efficaces soient mis en place pour l'achèvement du programme « pétrole contre nourriture ». Ce processus tripartite, détaillé dans la résolution 1483 (2003), a donné lieu à des progrès réels. Nous reconnaissons le fait qu'il y a encore du travail à faire d'ici le 21 novembre et que des difficultés persistent dans ce processus. Mais nous sommes confiants dans le fait que la transition « pétrole contre nourriture » sera, comme l'espère M. Benon Sevan, achevée à temps et de façon efficace.

Je voudrais faire quelques commentaires sur le processus des contrats. Comme nous l'a dit M. Sevan, le processus d'examen tripartite a fixé des priorités pour plus de 3 100 contrats d'une valeur dépassant 6,3 milliards de dollars. Nous nous concentrons sur ces contrats, en travaillant étroitement avec nos homologues iraquiens pour assurer la concrétisation en temps utile de ces contrats en Iraq. Ce faisant, nous suivons les conseils des Iraquiens sur le terrain et non pas les anciens processus distants de prise de décisions à New York. Le processus d'établissement de priorités se base uniquement sur le fait de savoir si les biens sont d'utilité relative – critère figurant dans la résolution 1483 (2003).

La coalition et les responsables iraquiens sont actuellement engagés dans la mise en oeuvre d'une

stratégie de transition effective pour assurer la livraison effective des biens ainsi qu'un stockage et une gestion des inventaires corrects. Nous voulons dire que l'Autorité continuera d'honorer son engagement actuel d'appui à la concrétisation de tous les contrats jugés prioritaires. Nous continuons de compter sur les institutions des Nations Unies concernées pour retenir leur intérêt et pour qu'elles restent mobilisées en vue de finaliser la renégociation de tous les contrats « pétrole contre nourriture », jugés prioritaires, d'ici le 21 novembre. Des retards en la matière ne feraient qu'entraver l'effort de reconstruction en Iraq.

Je voudrais dire quelques mots sur les trois gouvernorats du nord. Un processus tripartite similaire examine les projets « pétrole contre nourriture » destinés à ces trois gouvernorats. Des projets de près de 800 millions de dollars – tels que des centrales électriques et la construction d'écoles et d'hôpitaux – continueront d'être supervisés après l'échéance du 21 novembre, jusqu'à leur achèvement. Un conseil de surveillance des projets, dirigé par des responsables iraquiens et lié à l'autorité centrale iraquienne à Bagdad, assumera les fonctions de gestion du programme, qui étaient du ressort des institutions des Nations Unies.

Dans ce contexte, il est utile de noter que les autorités locales du nord ont géré ce mois la distribution de nourriture, sous la supervision du Programme alimentaire mondial et elles doivent assumer l'ensemble des responsabilités d'ici le 21 novembre.

Un élément vital pour l'action de la coalition dans la mise en place d'arrangements provisoires pour les trois gouvernorats du nord est la fourniture par les institutions des Nations Unies des dossiers relatifs aux projets « pétrole contre nourriture », qui continueront après le 21 novembre. Ces dossiers sont essentiels du point de vue de l'administration des programmes pour réécrire les contrats et fournir à l'Autorité les données financières essentielles au plan budgétaire. Je dois dire que les dossiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont toujours en instance, en dépit des requêtes de la coalition. Nous espérons vivement que ces institutions transmettront ces dossiers à la coalition dès que possible.

Nous envisageons de continuer de consulter les collègues des Nations Unies et de profiter de leur expertise dans des domaines vitaux pour que la transition des projets « pétrole contre nourriture » dans les trois gouvernorats du nord se fasse de façon effective et sans heurt.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la transparence et la continuité, y compris sur la question de l'authentification des fournitures « pétrole contre nourriture », une fois le programme « pétrole contre nourriture » terminé.

Nous comprenons les préoccupations exprimées par un certain nombre d'États Membres sur le manque de clarté sur les futures dispositions et la nécessité d'avoir plus d'informations sur la façon dont l'Autorité gérera ce processus après le 21 novembre. L'Autorité reconnaît également la nécessité d'assurer une continuité dans l'authentification des fournitures « pétrole contre nourriture ». Nous comprenons que les fournisseurs préfèrent un système qu'ils connaissent et donc, en réponse aux questions de l'Ambassadeur Pleuger, je voudrais dire que la coalition travaille sur la conception d'un système d'authentification de produits viable et prévisible, et qui ne pose pas de problème aux fournisseurs. Des mesures seront prises bientôt pour l'authentification ininterrompue des fournitures après le 21 novembre. Des détails seront disponibles très bientôt et seront fournis au Conseil de sécurité.

La question de la transparence est très importante pour l'Autorité elle-même. À cet égard, nous soutenons les réunions informelles régulières du Comité des sanctions contre l'Iraq, organisées par la délégation allemande, et qui ont aidé les membres du Conseil à se concentrer sur de nombreuses questions importantes liées à la transition. Nous voudrions continuer de tirer profit de ces réunions informelles pour tenir le Conseil informé des divers progrès dans notre travail alors que nous nous rapprochons de l'échéance du 21 novembre.

Nous envisageons, lors d'une prochaine réunion du Comité du Conseil de sécurité créé au titre de la résolution 661 (1990), de distribuer une synthèse précise de l'approche globale de la coalition en ce qui concerne les modalités après le 21 novembre. Elle sera disponible sur le site de l'Autorité et sera accessible aux fournisseurs. Nous espérons que ce document répondra à nombre de préoccupations exprimées aujourd'hui par les ambassadeurs allemand et russe. Nous continuerons de faire en sorte que les membres et

les non-membres du Conseil soient informés de l'évolution de ces plans.

Un point a été soulevé par l'Ambassadeur Pleuger sur le fait d'avertir à l'avance les fournisseurs dont les contrats ne sont pas considérés comme prioritaires. Je dirais qu'un certain nombre de contrats ont été reçus tout récemment par le Bureau chargé du Programme Iraq pour traitement. Il n'est pas facile pour l'Autorité de finaliser une liste des contrats jugés sans utilité mais nous espérons pouvoir très bientôt fournir au Bureau une telle liste, qui devrait faire connaître aux fournisseurs l'état de leurs contrats.

Tout au long de ce processus de transition, commençant par l'adoption de la résolution 1483 (2003), la coalition a eu un seul objectif à l'esprit, celui d'assurer que les besoins du peuple iraquien sont pris en charge par la mobilisation efficace des fournitures au titre du programme « pétrole contre nourriture ». Cela continuera d'être notre objectif principal jusqu'au 21 novembre et au-delà.

Enfin, je voudrais dire que même si la sécurité en Iraq est aujourd'hui un facteur contraignant concernant le rôle des Nations Unies, nous espérons maintenir des relations de travail fructueuses et de coopération avec les institutions des Nations Unies concernées. Après la fin du programme « pétrole contre nourriture », la mise en place de capacités dans des domaines tels que les achats, la gestion des inventaires et la transition à l'intervention du secteur privé sera décisive. Dans chaque domaine, selon les circonstances, les compétences et les ressources externes d'organismes des Nations Unies et de gouvernements donateurs aideront considérablement le peuple iraquien lui-même, tandis que nous aiderons le pays à parvenir à l'autosuffisance économique et la prospérité.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Nous voudrions aussi saluer l'Ambassadeur Pleuger et les autres membres due Comité créé par la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité pour leur travail précis et honnête. Je voudrais ajouter ma voix à celles des membres du Conseil qui ont exprimé leurs condoléances aux membres des organismes humanitaires, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, qui ont perdu la vie à la suite des attaques perpétrées contre le personnel international, attaques que nous condamnons dans les termes les plus vifs.

Permettez-moi également de remercier M. Benon Sevan, Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq et, ce faisant, de remercier, par son truchement, tout le personnel du programme pour ses efforts, son professionnalisme, son intégrité, sa sincérité et son dévouement.

L'Ambassadeur Pleuger, Président du Comité créé par la résolution 661 (1990), a parlé, dans sa déclaration brève mais exhaustive et précise, de tous les aspects d'une finalisation ordonnée et rationnelle du programme « pétrole contre nourriture ». Nous partageons toutes ses préoccupations concernant ce processus. Nous croyons qu'il s'agit là d'un processus très complexe et très important qui comprend deux éléments : les droits des sociétés, des entrepreneurs et des fournisseurs et les besoins humanitaires du peuple iraquien – ce sont là nos principales préoccupations. Mais nous devons défendre et respecter les droits des sociétés qui ont travaillé avec le programme et favorisé l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous estimons par conséquent que ce que les orateurs précédents ont dit sur la nécessité d'établir des critères clairement définis est d'une grande importance, afin que les entrepreneurs et les sociétés sachent comment les priorités ont été arrêtées et pourquoi certains contrats n'ont pas été prioritaires ou n'ont pas été acceptés. Ces sociétés doivent être informées du statut de leurs contrats et recevoir toute information pertinente quant à l'entrée de marchandises en Iraq, aux points d'entrée, aux points de contact dans les ports et aux changements qui prendront effet après le 21 novembre. Il est donc tout à fait naturel, à cet égard, d'insister sur le fait que nous devons continuer d'apporter des amendements aux contrats jusqu'à l'échéance du 21 novembre et nous devons envisager des mécanismes souples pour traiter de ces questions après l'échéance susmentionnée.

Nous croyons qu'il est également de la plus haute importance de faire montre de flexibilité face à ces échéances. Par exemple, on ne saurait faire de reproches aux entrepreneurs dont les contrats ne sont pas prioritaires si leurs contrats n'ont pas été amendés avant le 21 novembre. Les orateurs précédents ont également soulevé plusieurs autres points importants qui devraient tous être examinés très sérieusement. Les

sociétés et les entrepreneurs qui travaillent avec ce programme depuis 1996 méritent notre respect et notre coopération, et nous devons être sincères et scrupuleux à leur égard jusqu'à la fin du programme.

Je dirai, pour terminer, que je suis certain que les responsables du Bureau chargé du Programme Iraq, sous la direction de M. Sevan, déploieront tous les efforts nécessaires pour réaliser son noble objectif.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier M. Benon Sevan pour son exposé très complet sur la suppression progressive du programme « pétrole contre nourriture ».

Le rapport présenté par M. Sevan indique clairement que la situation actuelle en Iraq a eu des incidences sur la suppression progressive du programme « pétrole contre nourriture ». Il existe actuellement un certain nombre de problèmes en Iraq – il n'y a qu'à lire la presse. Comme en Afghanistan, le problème principal a trait à la sécurité, ce qui a obligé à réduire les effectifs en Iraq. Le problème de sécurité a également eu des incidences négatives sur les activités humanitaires dans le pays.

Le Pakistan s'associe aux condamnations prononcées contre les récentes attaques lancées contre les organisations humanitaires en Iraq, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et contre d'autres cibles. Ces attentats ont accru le sentiment d'insécurité de la population iraquienne. Nous exprimons nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie.

La sécurité a également limité les capacités de l'ONU à travailler avec l'Autorité provisoire de la coalition et les ministères iraquiens pour participer au processus de prises de décisions et, en fin de compte, pour aider le peuple iraquien à exprimer ses préférences et ses aspirations.

Nous avons pris note des mesures initiées par le Bureau chargé du Programme Iraq en vue de parachever le transfert du programme « pétrole contre nourriture » à l'Autorité provisoire de la coalition d'ici le 21 novembre. Nous aimerions savoir quand le Bureau chargé du Programme Iraq serait en mesure de terminer l'examen des contrats pour en déterminer leur utilité relative. L'Autorité provisoire de la coalition et les ministères iraquiens se verront-ils demander de participer à cet examen? Y aura-t-il une nouvelle procédure pour la mise en oeuvre des contrats ainsi identifiés? Les représentants de l'Autorité provisoire de la coalition voudraient peut-être nous éclairer sur ces questions.

Pour ce qui est des inspections et des procédures d'authentification, M. Sevan a, dans son rapport, exprimé des préoccupations quant à la lenteur de la coopération accordée par l'Autorité provisoire de la coalition, en particulier pour ce qui est de la communication d'information sur les points de contact dans les ports ou une mise à jour sur les dispositions prises pour confirmer l'arrivée de marchandises. Nous espérons que l'Autorité provisoire de la coalition clarifiera également ces questions aussi rapidement que possible.

Nous aimerions savoir quel sera le statut du personnel iraquien du programme « pétrole contre nourriture » de l'ONU. Compte-t-on continuer à utiliser ses services une fois le programme terminé? Nous aimerions beaucoup avoir des réponses à ces questions.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Au nom du Chili, je m'associe à mes collègues pour condamner dans les termes les plus vifs les récents attentats criminels perpétrés récemment, y compris celui qui visait le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ces attentats viennent s'ajouter à l'attentat commis contre le bureau des Nations Unies qui a coûté la vie à Sergio Vieira de Mello. Cela n'en rend que plus remarquable l'effort consenti pour apporter l'aide humanitaire dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » et le travail mené par M. Benon Sevan, Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq. Nous devons relever, dorénavant, un véritable défi, aux détails multiples, avec un grand nombre de projets, qui nécessite un immense effort de coordination entre tous les intervenants, et ce, dans le contexte des conditions de sécurité que nous connaissons. Tout cela ne manque pas d'ajouter à la situation un certain élément, une certaine dose de réalisme, comme l'a dit à juste titre M. Sevan dans sa déclaration d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas, pour autant, de perdre de vue l'essentiel, à savoir le transfert du programme « pétrole contre nourriture » à l'Autorité provisoire de la coalition, qui devra s'être fait graduellement et en bon ordre avant le 21 novembre prochain. Il importe, surtout, que ce programme continue, dans la prochaine phase, à répondre aux besoins de la population iraquienne.

Nous espérons que toutes les questions mises en exergue par le chef du Bureau chargé du Programme Iraq, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil, le 29 septembre dernier, comme non encore réglées ou ne faisant pas l'objet d'un accord, pourront être résolues complètement pour que l'on puisse procéder à ce transfert dans les meilleures conditions et dans les délais prévus. Nous notons que certaines de ces questions sont effectivement résolues, comme le montre le rapport.

D'autre part, nous admettons qu'il a fallu travailler d'arrache-pied pour gérer, organiser et mettre en oeuvre la grande quantité de contrats relatifs aux produits qui se trouvaient encore en transit, ainsi que ceux qui avaient été approuvés et financés au début du conflit. C'est un travail qui, selon les informations que nous a communiquées le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990), n'est pas terminé et se poursuit actuellement, en coordination avec l'Autorité provisoire de la coalition. Nous voyons, par conséquent, qu'il faudra accélérer les travaux pour pouvoir terminer ou, à défaut, progresser au maximum dans ce processus avant la passation des responsabilités aux autorités de la coalition. Nous restons convaincus que cet objectif pourra être réalisé.

Nous sommes également préoccupés par la sécurité des produits placés sous la responsabilité de l'ONU qui sont entreposés, en Iraq, dans des installations diverses ou des caves, qui n'ont pas encore été distribués et qui seront également transférés à la fin du programme. À cet égard, deux ou trois questions se posent, que je voudrais soumettre ici. Étant entendu que, comme l'indique le rapport, il existe en dehors de l'Iraq, dans les pays voisins, une quantité importante de produits acquis dans le cadre du Programme et entreposés dans des caves, et qu'il faudra soit les faire parvenir en Iraq soit passer des accords avec ces pays pour qu'ils les gardent en entrepôts, qui devra faire, selon le Bureau, ces démarches? Serait-il faisable de les effectuer avant le transfert du programme par l'ONU? D'autre part, les dispositifs ou accords nécessaires existent-ils pour le transfert des avoirs acquis au titre du compte à 2,2 %, relativement aux coûts de mise en oeuvre et de gestion du programme par l'ONU? Voilà quelques-unes des questions suscitées par le rapport.

Nous voudrions, pour terminer, redire combien nous savons gré au bureau du programme « pétrole contre nourriture » de tout ce qu'il a signifié pour les habitants iraquiens, et en particulier pour les femmes et les plus faibles, dont cette aide humanitaire a permis de soulager et d'améliorer les conditions de vie – ce qui était précisément la raison d'être de la présence des Nations Unies en Iraq.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait, pour commencer, adresser ses condoléances aux familles des personnes décédées ou blessées dans les attentats récents en Iraq et condamner en particulier dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré contre le bureau du Comité international de la Croix-Rouge. C'est précisément l'objet de la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité, qui a cherché à définir comme crimes de guerre ce type d'actes – l'attaque d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales, ces protectrices des droits de l'homme, ces gardiennes des droits de l'homme – et qui a cherché également à en sanctionner les auteurs. Il n'y a pas de justification possible aux attentats contre des associations humanitaires qui ne cherchent que le bien des populations au sein desquelles elles s'installent.

Je voudrais également remercier le Directeur exécutif du programme « pétrole contre nourriture », M. Sevan, du rapport particulièrement précis, minutieux et détaillé qu'il nous a présenté. Nous lui savons gré du travail qu'il a réalisé à la tête de ce bureau. Ma délégation est tout à fait consciente de ce que l'échéance fixée dans la résolution 1483 (2003) pour l'achèvement de ce programme est extrêmement courte et qu'il a fallu un travail extraordinaire, à marches forcées, pour pouvoir se conformer à cette disposition. Par conséquent, ma délégation souscrit à la proposition faite par l'Ambassadeur de l'Allemagne, M. Gunter Pleuger, tendant à accorder aux bureaux des Nations Unies la souplesse suffisante pour leur permettre de mener à bien le processus de renégociation et l'amendement des contrats, ce qui contribuera à donner continuité et transparence au processus.

Je voudrais poser simplement deux questions à M. Sevan. Dans le paragraphe 7 du dispositif de la résolution 986 (1995), qui porte création du fonds spécial appelé compte séquestre, le Conseil de sécurité prévoit de nommer des comptables indépendants chargés de vérifier ce compte spécial et je voudrais, d'abord, demander à M. Sevan s'il sait quand ces comptables ont vérifié pour la dernière fois le compte sous séquestre. Deuxièmement, j'aimerais savoir s'ils

procéderont à une vérification du compte avant le transfert du programme complet à l'Autorité provisoire de la coalition.

M. Cheng Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : À l'instar des autres orateurs, je voudrais condamner énergiquement l'attentat perpétré hier contre le Comité international de la Croix-Rouge.

La délégation chinoise souhaite remercier M. Sevan de son exposé détaillé et complet. Nous savons tout particulièrement gré au Bureau chargé du Programme Iraq et à toute son équipe de leur travail acharné afin de mettre graduellement un terme au programme « pétrole contre nourriture », dans des circonstances extrêmement difficiles et singulières. L'achèvement réussi de ce programme aura une influence directe sur les besoins humanitaires du peuple iraquien et les intérêts concrets des fournisseurs des différents pays. Nous espérons donc que les parties concernées oeuvreront de concert en vue d'assurer un transfert ordonné, transparent et global des responsabilités.

Je tiens à souligner deux choses à cet égard. Premièrement, nous avons pris note du fait qu'environ 52,4 % des contrats ont été amendés. Nous estimons qu'il faut veiller à obtenir l'amendement des contrats restants. Deuxièmement, nous pensons qu'il faut accélérer l'authentification des marchandises. Nous pensons également qu'après le 21 novembre, l'Autorité provisoire de la coalition devra prendre les mesures requises en vue de veiller à l'application de la procédure d'authentification.

M. Chungong Ayafor (Cameroun) : Je voudrais à mon tour présenter au nom du Cameroun nos sincères condoléances au Comité international de la Croix-Rouge à la suite des attentats perpétrés lundi matin contre son siège à Bagdad et contre des locaux publics iraquiens. Notre sympathie s'étend à toutes les familles éprouvées par ces tragiques événements totalement condamnables et impardonnables.

Je voudrais maintenant saluer la présence parmi nous de M. Benon Sevan, que je tiens à remercier pour la qualité de son exposé relatif au programme « pétrole contre nourriture », et surtout pour les informations concernant la stratégie de sortie de programme le 21 novembre prochain. À cet égard, je voudrais dire la pleine confiance de ma délégation dans la volonté et la capacité des différentes parties concernées, à savoir l'Autorité provisoire de la coalition, le Conseil de gouvernement et le Bureau chargé du Programme Iraq, à collaborer étroitement pour le succès de cette transition.

Nous voulons de ce fait nous féliciter des progrès observés en ce qui concerne la poursuite de la procédure de sélection des contrats dits prioritaires, la conclusion d'amendements aux contrats dits prioritaires, le règlement des litiges liés au prélèvement de l'ordre de 10 % appliqué aux contrats pétroliers, la définition de nouvelles procédures d'authentification des marchandises et les questions liées aux procédures de paiement des fournisseurs. Plus spécifiquement, en ce qui concerne le processus de renégociation des contrats au titre du paragraphe 16 de la résolution 1483 (2003), nous encourageons le Bureau chargé du Programme Iraq et les autres institutions onusiennes concernées à poursuivre leurs efforts en vue de l'amélioration de la marge actuelle. Le Cameroun comprend toutefois qu'en raison de l'utilité relative des contrats et des délais qui s'amenuisent tous les jours, il ne sera certainement pas possible de renégocier l'ensemble de ces contrats avant le 21 novembre. Nous sommes à cet égard d'avis que quel que soit l'état d'avancement des renégociations, l'échéance du 21 novembre devra être respectée, conformément aux dispositions de la résolution 1483 (2003).

En ce qui concerne les paiements attendus, il demeure impératif que ceux-ci soient effectués pour les contrats amendés pour lesquels des lettres de crédit auront été émises. Aussi, apprécions-nous la décision du Trésorier de continuer les paiements même après l'échéance du 21 novembre 2003. Nous encourageons dans ce cadre la BNP Paribas à renforcer ses capacités pour faire face dans des délais raisonnables aux exigences qui lui incombent dans ce processus.

Pour ce qui est des perspectives après le 21 novembre, nous appelons dans un souci de transparence les autorités de la coalition à fournir davantage d'éclaircissements sur le dispositif qui succèdera à l'actuelle présence onusienne. C'est pourquoi nous pensons que la concertation entamée doit être poursuivre, renforcée et enrichie. Nos inquiétudes concernent tout particulièrement les projets du programme « pétrole contre nourriture » dans les gouvernorats du nord de l'Iraq.

Nous sommes enfin confiants à la suite de la conférence de Madrid que la communauté internationale saura, au-delà du 21 novembre,

maintenir son effort en vue du redressement de l'Iraq. Cela est nécessaire dans l'immédiat pour couvrir les besoins humanitaires du peuple iraquien et pour accompagner les Iraquiens sur la voie de la réappropriation complète et entière de leur destin.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je vois que M. Benon Sevan a beaucoup à faire avant d'achever cette tâche herculéenne le 21 novembre, en vue d'un transfert d'autorité.

J'aimerais commencer par me solidariser avec tous mes collègues qui ont fermement condamné les actes de terrorisme de ces derniers jours, le dernier en date ayant été commis hier contre le Comité international de la Croix-Rouge. Ces actes ne font en fait que compliquer la tâche à accomplir.

Le transfert dans un délai de six mois d'un programme aussi complexe que le programme « pétrole contre nourriture », conformément aux dispositions de la résolution 1483 (2003), sera extrêmement difficile. Il est évident que les défis à relever par le Bureau chargé du Programme Iraq sont multiples et qu'il faudra un véritable travail acharné pour parvenir à la clôture du Programme. Il faudra notamment accélérer les efforts pour non seulement achever les projets, mais aussi entreprendre d'autres activités essentielles comme la fourniture de biens et de services humanitaires essentiels à la population, tout en adoptant les mesures nécessaires à la suppression graduelle et à la clôture du Programme, notamment les dispositions nécessaires au transfert des contrats et des biens au 21 novembre. Il ne faut surtout pas créer un vide. À cette fin, nous serions favorables à une transition sans heurt dans la mise en oeuvre du programme humanitaire.

La détérioration des conditions de sécurité en Iraq, et en particulier la réduction des effectifs du personnel des Nations Unies qui passent de 769 à un petit noyau et le redéploiement des agents d'inspection indépendants de l'ONU, auront bien sûr une incidence négative sur l'établissement des priorités et sur la négociation et l'amendement des contrats, surtout ceux destinés au centre et au sud de l'Iraq.

Le travail à accomplir avant le 21 novembre est énorme. Nous félicitons M. Sevan et son équipe du Bureau chargé du Programme Iraq pour les efforts louables qu'ils ont déployés. Je suis convaincu que l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes assumeront l'entière responsabilité et, en particulier, qu'elles présenteront des exposés au Conseil, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ma délégation prend note des assurances qui nous ont été données cet après-midi par M. Thomson au nom de l'Autorité provisoire de la coalition.

Sur les 111 pays énumérés dans le *Rapport 2002 sur le développement humain dans le monde arabe*, l'Iraq est classé 110e, ce qui nous donne une bonne indication du défi que nous devons relever. Les ravages de la guerre et l'insécurité constante dont nous avons été témoins n'ont fait qu'exacerber la crise et renforcer les défis que nous devons relever. Nous pensons que la détermination dont a fait preuve l'équipe de M. Sevan – qui sera, je pense, remplacée par les autorités actuelles – nous donne l'espoir qu'il est possible de changer la donne, malgré la situation de guerre. Parfois, la guerre ne nous empêche pas seulement d'accomplir certaines choses, mais elle pose également des défis. Les objectifs présentés s'agissant du transfert par le Bureau chargé du Programme Iraq constituent de bons critères de référence pour l'après-Madrid. Je me réjouis à la perspective de voir la situation s'améliorer grâce aux efforts et à la présence vigilante du Conseil.

M. de La Sablière (France) : Monsieur le Président, je me joins aux condamnations vigoureuses des attentats commis hier, en particulier l'attentat contre le Comité international de la Croix-Rouge dont le Secrétaire général a bien dit qu'il s'agissait d'un crime contre l'humanité. Je m'associe aux condoléances exprimées par vous-même et par d'autres au Comité international de la Croix-Rouge.

Je tiens d'abord à remercier M. Benon Sevan pour son exposé et le rapport écrit qui a été distribué aux délégations. Je tiens également à rendre hommage à l'ensemble de ses collaborateurs, qu'ils soient à New York, à Amman ou en Iraq, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer la clôture du programme. Notre objectif commun est que la transition hors du programme « pétrole contre nourriture » soit réussie, de sorte que la disparition du programme ne se traduise pas par des ruptures d'approvisionnement en biens humanitaires ni en biens d'équipements essentiels à la reconstruction de secteurs vitaux pour le pays.

Comme le Secrétaire général l'a rappelé à l'ouverture de la Conférence de Madrid, l'enjeu est important puisque plus de 60 % de la population iraquienne continue de dépendre du programme directement pour sa survie. Le succès de la transition

suppose qu'un maximum de contrats existants aient été sélectionnés pour répondre aux besoins pressants des Iraquiens. Le succès dépend aussi de la continuité dans l'exécution des contrats prioritaires et dans la distribution des biens et des équipements après le 21 novembre. Tout ceci suppose qu'au-delà des discours rassurants sur les efforts déployés par les Nations Unies et par l'Autorité provisoire de la coalition, des réponses concrètes soient apportées sans délai aux questions en suspens relatives à l'organisation de l'après 21 novembre.

Dans cette perspective, je m'associe pleinement à ce qu'a proposé l'Ambassadeur Pleuger. Cinq points nous préoccupent particulièrement.

Premièrement, il est important que la sélection des contrats prioritaires se poursuive bien jusqu'au 21 novembre. Je rappelle qu'à ce stade, seulement 81 % des contrats approuvés et financés ont été sélectionnés. Le programme est un instrument dont il est dans l'intérêt général de tirer tout le parti utile, en particulier dans le contexte actuel où le secteur privé semble réticent à s'engager dans la reconstruction, qui elle-même tarde à démarrer. C'est un instrument d'autant plus important que les inquiétudes sur la capacité d'absorption de l'Iraq, exprimées notamment par la Banque mondiale et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), se font plus précises.

Notre principale préoccupation est la transparence. Les contrats non prioritaires ne doivent pas apparaître comme une simple catégorie résiduelle en creux de la liste des contrats sélectionnés comme prioritaires. La résolution 1483 (2003) dans son paragraphe 16 b) parle, à propos des contrats non prioritaires, des contrats dont l'autorité aura été établie comme contestable. Les contrats non sélectionnés comme prioritaires doivent donc, en vertu de la résolution 1483 (2003), faire l'objet d'un examen particulier et d'une décision motivée. D'une manière générale, il nous semble essentiel que la liste des contrats non retenus, car jugés non relativement utiles, soient rendus publics et cela avant le 21 novembre, qu'elle comporte une présentation claire des motifs de non-sélection des contrats et que les fournisseurs puissent être contactés et informés.

Deuxièmement, la renégociation et le processus d'amendement des contrats prioritaires avant le transfert des responsabilités des Nations Unies vers l'Autorité sont un élément essentiel pour garantir la mise en oeuvre effective des contrats prioritaires après le 21 novembre. Le rythme actuel doit être soutenu, et nous appelons les agences à faire tout leur possible pour amender un maximum de contrats d'ici le 21 novembre sans fixer de date butoir interne artificielle avant cette date. Néanmoins, la cadence actuelle – et je rappelle qu'il y a 52 % de contrats renégociés – ne laisse pas présager que tous les contrats prioritaires seront renégociés au 21 novembre, date à laquelle il restera encore probablement un stock de contrats encore non amendés. Il est essentiel d'assurer la continuité du processus au-delà du 21 novembre, faute de quoi les contrats concernés ne pourront pas être mis en oeuvre, ce qui sera autant de manque à gagner pour la population et l'économie iraquiennes.

L'Autorité provisoire de la coalition ne semble pas avoir jusqu'à présent prévu de dispositif pour l'après-21 novembre, et cela nous préoccupe. Des décisions doivent être prises de toute urgence sur ce point, et l'information des fournisseurs doit être organisée. Il nous semble que pour minimiser les dysfonctionnements et les incertitudes pour les fournisseurs et pour épargner à l'Autorité provisoire de la coalition d'avoir à établir un mécanisme qui serait entièrement nouveau, il y a une solution pratique pour tout le monde qui serait que les agences onusiennes, avec l'accord de l'Autorité et des instances iraquiennes compétentes, puissent poursuivre le processus pour quelques semaines supplémentaires. Un tel arrangement ne correspondrait nullement à une prorogation du programme, ce serait un simple arrangement technique entre l'Autorité provisoire de la coalition et les institutions du système qui ne serait pas contradictoire avec la lettre de la résolution 1483 (2003).

Troisièmement, je voudrais attirer l'attention sur l'urgence qu'il y a à connaître, dès à présent, les modalités d'exécution des contrats après le 21 novembre, qu'il s'agisse de la livraison des marchandises, de leur certification ou du paiement des fournisseurs. La continuité des livraisons dans les semaines qui suivront immédiatement le 21 novembre suppose que les fournisseurs aient un minimum de visibilité aujourd'hui, afin d'être en mesure de planifier les envois en Iraq. Faute d'indiquer aujourd'hui comment elle entend traiter l'ensemble de ces questions, l'Autorité provisoire de la coalition

s'expose à des dysfonctionnements et à des ruptures d'approvisionnement, qui auront un impact immédiat sur la population iraquienne.

Le quatrième point sur lequel je souhaite attirer l'attention est le financement des contrats qui doit être effectué dans la plus grande transparence. Nous nous félicitons des déclarations faites par la trésorerie et la délégation des États-Unis lors de réunions du Comité 661, selon lesquelles les contrats prioritaires continueront d'être payés, après le 21 novembre, à partir du compte séquestre des Nations Unies, selon les méthodes rigoureuses et transparentes actuelles. Le corollaire est bien sûr qu'il est indispensable que les fonds correspondant aux contrats prioritaires soient maintenus sur le compte séquestre des Nations Unies, quel que soit leur statut au regard du processus d'amendement et quel que soit le statut de leurs lettres de crédit. La règle doit être la non-discrimination entre fournisseurs. Tous les détenteurs de contrats prioritaires doivent être payés selon les mêmes procédures. Par ailleurs, s'agissant d'un transfert de fonds du compte séquestre sur le Fonds de développement pour l'Iraq, il nous semblerait normal que celui-ci ne soit effectué que sur la base d'une transparence suffisante de l'utilisation des ressources placées sur le Fonds de développement pour l'Iraq. Or ceci, du moins jusqu'à présent, n'a pas été le cas, ce qui est préoccupant s'agissant, notamment, du milliard de dollars transféré au printemps dernier du compte séquestre sur le Fonds de développement pour l'Iraq.

Nous comptons que le Conseil international consultatif et de contrôle, mis en place la semaine dernière, et dont nous nous réjouissons, pourra effectuer rapidement un audit rétrospectif des dépenses effectuées. Enfin, il semble essentiel qu'il y ait une information complète et précise, sous la forme d'un rapport écrit, au sujet du calendrier du volume des transferts de fonds qui seront effectués du compte séquestre sur le Fonds de développement pour l'Iraq.

Concernant le dernier point, je souhaite marquer l'intérêt de la France, ainsi que d'un grand nombre d'autres membres de la communauté internationale, à connaître le dispositif que l'Autorité provisoire de la coalition compte mettre en place pour prendre la suite du programme « pétrole contre nourriture », s'agissant en particulier de la question sensible de la sécurité alimentaire de la population iraquienne. Ceci s'applique notamment à la question de l'acheminement des fournitures humanitaires stockées hors de l'Iraq.

Pour terminer, je souhaite faire part de notre préoccupation face à l'absence, à ce stade, de réponses concrètes sur l'après 21 novembre et cela à moins de quatre semaines de la fin du programme, ce qui laisse craindre des difficultés logistiques et humanitaires. Il nous semble qu'il serait particulièrement utile, pour assurer la confiance générale dans le dispositif, que le Comité 661 puisse mettre au point un document écrit de questions/réponses à l'usage pratique de tous.

M. Negroponte (États-Unis) (*parle en anglais*) : Avant de donner à nouveau la parole au Secrétaire général adjoint Sevan, je voudrais faire quelques observations en ma qualité de représentant de mon pays.

Avant toute chose, je voudrais remercier le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies chargé du Programme Iraq, M. Benon Sevan, non seulement pour la mise à jour très utile qu'il vient de faire mais aussi pour le travail remarquable qu'avec son équipe il a effectué, tant à New York que sur le terrain, tout au long des années d'existence du Programme. Leurs efforts sont tout simplement remarquables. Ils ont toute notre estime pour l'excellent travail accompli par le programme « pétrole contre nourriture ». Comme cela a été le cas tout au long de l'existence du programme des Nations Unies « pétrole contre nourriture », le personnel du Bureau chargé du Programme Iraq continue de faire preuve d'un professionnalisme et d'une minutie exceptionnels, en dépit des obstacles et des difficultés auxquels ils sont confrontés au quotidien. Ils méritent nos éloges et notre gratitude pour ces efforts inestimables.

Mon collègue du Royaume-Uni a déjà décrit dans le détail les mesures prises par l'Autorité provisoire de la coalition et les responsables des ministères iraquiens, à Bagdad et dans le nord de l'Iraq, pour préparer la transition à venir. Je me contenterai simplement de faire quelques remarques supplémentaires.

Tout d'abord, je conviens, comme l'a souligné M. Sevan, qu'un nombre considérable d'activités reste encore à entreprendre par les Nations Unies, l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes compétentes pour parachever le transfert des responsabilités restantes du programme vers l'Autorité provisoire, conformément aux exigences de la résolution 1483 (2003). Je voudrais donner aux membres du Conseil l'assurance que mon

gouvernement continue de consacrer d'importantes ressources pour garantir une transition sans heurt des Nations Unies vers la coalition et le contrôle iraquien, après le 21 novembre. Un nombre important d'experts compétents venus du Département d'État et d'autres agences du Gouvernement américain, ainsi que des collègues de notre propre Mission, ici à New York, sont présents à Bagdad, dans le nord de l'Iraq et à Amman pour parachever les arrangements permettant de répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne et de veiller à ce qu'il en soit ainsi à mesure que le programme « pétrole contre nourriture » arrive à son terme.

L'une des questions qui a reçu une attention considérable ces derniers jours et qui a été, bien entendu, l'objet du débat autour de cette table cet après-midi, est celle des efforts déployés actuellement pour renégocier les contrats « pétrole contre nourriture » et pour organiser leur livraison à l'Iraq. Nombreuses sont les institutions des Nations Unies à avoir accompli d'importants progrès dans la négociation des amendements aux contrats au préalable identifiés par les Nations Unies, l'Autorité provisoire de la coalition et les représentants des ministères iraquiens, comme portant sur des biens d'utilité immédiate. Je note qu'au 27 octobre, le Programme alimentaire mondial, par exemple, a renégocié plus de 60 % des contrats qui lui ont été assignés; l'Union internationale des télécommunications, 65,7 %; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 76,2 %; et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 64,8 %. Ces institutions obtiennent également de bons résultats. Nous voudrions prier instamment les autres institutions du système de consacrer toutes les ressources nécessaires à cet effort de renégociation, de façon que tous les contrats soient amendés avant le 21 novembre, date d'expiration du programme « pétrole contre nourriture ». J'espère que les autres délégations se joindront à nous pour encourager vivement l'achèvement de ce processus.

Il est impératif que toutes les parties intéressées poursuivent les efforts de renégociation, dans la mesure où le moindre retard nuirait à la reconstruction. De son côté, l'Autorité provisoire de la coalition continuera d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'appuyer l'exécution de tous les contrats prioritaires.

Nous sommes alarmés par les récentes informations faisant état de retards inhabituels dans l'émission de lettres de crédit amendées par la Banque nationale de Paris, ces retards atteignant plusieurs semaines dans certains cas. C'est pourquoi nous demandons instamment que des mesures soient prises sans délai pour remédier à cette situation et permettre ainsi d'achever les renégociations dans les délais fixés.

Concernant les avoirs déposés sur les comptes séquestres de l'ONU, je note que, d'après le récent rapport du Bureau du contrôleur de l'ONU, au 13 octobre dernier, les comptes ESC (13 %) et ESB (59 %) affichaient un solde supérieur à 3 milliards de dollars de fonds inutilisés. Or, ces fonds appartiennent au peuple iraquien, et nous estimons qu'ils devraient être au plus vite utilisés à leur profit. À cet égard, nous prions instamment le Secrétaire général de transférer sur-le-champ au Fonds de développement pour l'Iraq au moins 1 milliard de dollars émanant de ces fonds, en guise de témoignage du soutien constant de l'ONU au peuple iraquien. Les fonds déposés sur les autres comptes de l'ONU, y compris les avoirs non utilisés du compte ESD (2,2 %), devraient eux aussi être transférés dès que possible au Fonds de développement pour l'Iraq. Tout en accueillant favorablement les informations récemment communiquées par la Trésorerie de l'ONU au sujet des comptes séquestres, nous lui demandons instamment de bien vouloir présenter au Conseil des comptes rendus plus détaillés, et ce plus souvent.

Il est tout aussi important que tous les États s'acquittent des obligations énoncées dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, à savoir geler et faire transférer au Fonds de développement pour l'Iraq tous les avoirs qui appartenaient au régime iraquien précédent. Des sommes considérables se trouvent actuellement en dehors de l'Iraq, en particulier dans la région; ces fonds devraient être restitués sur-le-champ pour satisfaire les besoins immédiats des Iraquiens. Nous prions instamment tous les États de s'acquitter de leurs obligations à cet égard.

Compte tenu de l'importance de ce point et des questions afférentes, je réitère la recommandation formulée jeudi dernier par ma délégation lors d'une réunion informelle du Comité des sanctions sur l'Iraq, en demandant au Président du Comité, M. Pleuger, de convoquer des réunions une fois par semaine d'ici au 21 novembre, date de la clôture du programme « pétrole contre nourriture », afin que l'évolution de la situation puisse être suivie de très près, notamment

grâce à la communication immédiate de toutes les informations disponibles à l'ensemble des délégations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil, et j'invite le Secrétaire général adjoint Sevan à répondre aux questions posées ou à faire les commentaires qu'il pourrait souhaiter ajouter.

M. Sevan (*parle en anglais*) : Au nom de mes collègues, je remercie à mon tour tous ceux qui ont eu des paroles aimables à l'égard de mon bureau, de mes collègues sur le terrain et des organismes.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la sélection des contrats prioritaires : la question relève davantage du délai fixé pour le traitement des amendements que d'un classement par ordre de priorité. L'établissement des priorités se poursuivra jusqu'au 21 novembre – et après cette date, je l'espère. J'espère aussi que nous parviendrons, avant la date prévue, à classer par ordre de priorité tous les contrats en cours qui ont été approuvés et financés.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous avons entrepris un nouvel examen de tous les contrats revus jusqu'à présent afin de déterminer leur degré d'utilité. De plus, nous comptons dresser les listes des différentes catégories de contrats en indiquant ceux qui ont été classés prioritaires et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été ou ont été jugés inutiles. De toute façon, nous trouverons un mode de présentation adéquat.

La question soulevée, bien sûr, porte sur la durée du processus lié aux amendements. Si notre bureau s'est fixé un délai interne, c'est parce qu'il est nécessaire pour mener à bien ce processus. Mais, puisqu'une date butoir a été arrêtée, il faut mener à bonne fin le programme dans les temps.

J'en viens maintenant aux suggestions faites par l'Ambassadeur Pleuger et les autres, dont l'Ambassadeur de La Sablière. Nous en avons bien pris note et les étudierons de très près pour voir ce que nous pouvons faire dans la limite de nos compétences. Bien évidemment, d'autres peuvent prendre part à l'exercice, tels que le Conseil et le Comité 661. J'examinerai donc attentivement ces suggestions avec mes collègues et reviendrai avec des propositions sur la manière de répondre à certaines, voire à l'ensemble des inquiétudes exprimées au sujet des contrats prioritaires, du financement, des amendements, etc.

Je voudrais également remercier les Ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni de nous avoir donné l'assurance qu'ils fourniront toutes les informations nécessaires sur les dispositifs mis en place après le 21 novembre, concernant par exemple l'authentification. Comme je l'ai montré dans mon exposé, j'espérais qu'il en serait ainsi. Cela s'imposait, compte tenu de la lettre que j'ai reçue du Conseiller principal de l'Autorité provisoire de la coalition, le Ministre du commerce, et dans laquelle il est dit qu'une décision devrait très prochainement être prise. J'espère que ce sera le cas très bientôt parce qu'il est juste que nous tenions informés tous les fournisseurs.

Concernant le compte séquestre ouvert conformément à la résolution 986 (1995), il avait été décidé qu'un comité de vérificateurs extérieurs des comptes procéderait à l'audit du compte séquestre en question, ce qui a été fait tous les six mois. En fait, au moment même où je parle, un nouvel audit est en cours pour les six derniers mois écoulés. Il s'agira d'un document public, et il sera mis à la disposition des membres du Conseil de sécurité. Et le comité des vérificateurs extérieurs des comptes poursuivra les audits.

Concernant les avoirs du compte ESD (2,2 %), question sur laquelle je travaille depuis un bon moment, je voudrais informer le Conseil que le Secrétaire général a décidé que l'ONU n'utilisera pas les avoirs acquis grâce au compte ESD (2,2 %) dans la réalisation de ses activités en Iraq, que ce soit au Siège ou sur le terrain, et que ces avoirs seront transmis à l'Autorité provisoire de la coalition pour qu'ils profitent au peuple iraquien.

Je remercie une fois de plus tous les membres du Conseil de sécurité et de son Comité, ainsi que l'Ambassadeur Pleuger et sa délégation de tout le soutien et de toute la coopération qu'ils nous apportent, et je pense que nous allons maintenant plancher sur les suggestions qui nous ont été faites. Nous ferons nous aussi des propositions, je l'espère, dès la fin de la semaine, lors de la réunion du Comité 661, à moins qu'elle ne soit une nouvelle fois reportée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sevan et, avant de lever la séance, je rappellerai que, bien sûr, puisqu'il s'agit d'une séance publique du Conseil, le procès-verbal de la séance sera établi très rapidement, ce qui, je pense, permettra à tous les Membres, y compris à ma propre délégation, de

réexaminer les commentaires qui ont été faits et les questions qui ont été soulevées.

Le Comité 661 va se réunir très fréquemment d'ici au 21 novembre, ce qui est, à mon avis, très positif, et, comme l'Ambassadeur Thompson l'a mentionné, nous comptons bien, dans un avenir proche, aborder la question des dispositions attendues de l'Autorité provisoire de la coalition concernant le programme « pétrole contre nourriture ».

Enfin, je rappellerai aux membres du Conseil qu'en vertu de la résolution 1483 (2003), la coalition est tenue de remettre au Conseil, avant le 22 novembre, un rapport sur la conduite de ses opérations en Iraq d'une manière général. Nous aurons donc de nouvelles occasions de faire le point sur l'état du programme « pétrole contre nourriture » ainsi que sur d'autres aspects de la situation en Iraq.

S'il n'y a pas d'autres commentaires des membres du Conseil, je souhaiterais à nouveau remercier le Secrétaire général adjoint Sevan et son équipe d'avoir été parmi nous cet après-midi.

La séance est levée à 17 h 30.